

LE 7 MARS : UN APPEL À DURCIR L'ACTION !

La semaine passée a été un peu particulière puisque deux journées de mobilisation étaient proposées aux salariés du privé et aux agents de la fonction publique.

Les chiffres

	19 janvier	31 janvier	7 février	11 février
Ancenis	4 000	6 500	5 000	6 300
Châteaub.	2 500	3 000	2 500	2 000
Nantes	55 000	65 000	45 000	70 000
St-Nazaire	16 000	18 000	15 000	15 000
Totaux	77 500	92 500	67 500	93 300

négociations salariales afin de compenser, au plus vite, une inflation galopante depuis plus de 1 ans.

Le point d'indice et les régimes indemnitaires doivent être revalorisés.

A quelques semaines de démarrer le chantier sur les carrières et rémunérations,

FO Fonction publique rappelle son exigence d'une véritable négociation sur les carrières, dans les conditions posées par l'ordonnance "négociation collective". L'enjeu le nécessite et **FO Fonction publique** est dans l'attente d'une réponse ministérielle sur ce point.

Pour **FO Fonction publique**, l'employeur public se doit d'être exemplaire sur ce point et ne peut pas laisser des milliers d'agents rémunérés au SMIC durant des années comme c'est le cas des agents situés au 1^{er} grade de la catégorie C.

Enfin, **FO Fonction publique** réitère clairement ses revendications en matière de grille indiciaire et de déroulement de carrière. C'est dans le cadre du statut général des fonctionnaires et de ses principes fondateurs que doit s'ouvrir la négociation, à savoir le maintien des diplômes, des concours, des catégories et des statuts particuliers de corps et cadres d'emplois. Dans ce cadre, **FO Fonction publique** saura participer et porter ses revendications dans le seul intérêt des fonctionnaires et agents publics.

LIBÉREZ LE POINT D'INDICE!



DROIT AUX CONGÉS ET PRÉSENCE AU TRAVAIL



Car oui il s'agit d'un droit ! et on entend un peu trop, ici ou là, le petit couplet qui consiste à exiger la présence de 50% des agents en période de congés.

Rappel : la règle du 50% d'agents présents lors des vacances scolaires n'existe plus! Pourtant certains en font encore état pour faire revenir des agents.

Interrogé le service RH44 l'a confirmé à **FO** en précisant toutefois qu'il "appartient aux chefs de service d'évaluer les besoins en effectif pour une saine gestion des équipes qui permet en toutes circonstances aux services de fonctionner dans de bonnes conditions", l'idée étant d'assurer la compatibilité d'une présence suffisante dans les services avec la satisfaction des demandes de congés.

Si vous êtes confrontés à cette situation, **FO** vous invite à demander des précisions à votre hiérarchie sur la nécessité de service qui vous est imposée. Car, en cas de refus d'un congé, "le Chef de service doit expliquer sa position à son agent. Cela relève d'un management normal". Une difficulté ? **FO** peut vous épauler.



L'intersyndicale confédérale lance un ultimatum au gouvernement s'il continue de faire comme si rien en se passait dans la rue !

NB : pour ceux qui n'ont pas pu être en direct, voici le lien pour visionner la HMI (très instructive) de l'intersyndicale nationale DGFIP ==> [ici](#).

FO REVENDIQUE UNE AUGMENTATION DU POINT D'INDICE

Lors du Conseil commun de la Fonction publique, début février, **FO Fonction publique** a bien évidemment fait état de sa totale opposition à la réforme projetée par le gouvernement, en matière de retraites, réforme violente et régressive d'un point de vue social.

Parallèlement, et parce que c'est lié, **FO Fonction publique** a revendiqué encore une fois, l'ouverture immédiate de